

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283

11 février 2011

### SOMMAIRE

<b>BMC Capital Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13583</b>	<b>Free Lens Television</b> .....	<b>13579</b>
<b>CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l.</b> .....	<b>13562</b>	<b>Galabau-Lux s.à.r.l.</b> .....	<b>13580</b>
<b>Chribet Lux S.à r.l.</b> .....	<b>13581</b>	<b>Garage Reiter, Hosingen</b> .....	<b>13580</b>
<b>Chribet Lux S.à r.l.</b> .....	<b>13582</b>	<b>General Beauty</b> .....	<b>13567</b>
<b>Company and Accounting Services S.A.</b> .....	<b>13562</b>	<b>General Beauty</b> .....	<b>13581</b>
<b>Concept Factory S.A.</b> .....	<b>13562</b>	<b>Gland Mortgage II S.à r.l.</b> .....	<b>13580</b>
<b>Confections Lanners, S.A.</b> .....	<b>13562</b>	<b>GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l.</b> .....	<b>13581</b>
<b>Cooper Investments S.A.</b> .....	<b>13563</b>	<b>Global Solar Fund Engineering Luxem- bourg</b> .....	<b>13580</b>
<b>Daga</b> .....	<b>13563</b>	<b>Golog Holding S.A.</b> .....	<b>13567</b>
<b>Delta Realestate S.A.</b> .....	<b>13564</b>	<b>Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF</b> .....	<b>13538</b>
<b>Ditco Participations S.A.</b> .....	<b>13563</b>	<b>Highways International, S. à r.l.</b> .....	<b>13581</b>
<b>D.M. Trans Road S.à r.l.</b> .....	<b>13563</b>	<b>Heyen-Bau S.à r.l.</b> .....	<b>13582</b>
<b>Dosberbreck S.à.r.l.</b> .....	<b>13563</b>	<b>Hientgen S.à.r.l.</b> .....	<b>13582</b>
<b>Dover Luxembourg S.N.C.</b> .....	<b>13564</b>	<b>Hill International S.A.</b> .....	<b>13582</b>
<b>Du Mont S.A.</b> .....	<b>13564</b>	<b>Holzbau Kirscht S.à r.l.</b> .....	<b>13582</b>
<b>Du Mont S.A.</b> .....	<b>13564</b>	<b>HT Group S.A.</b> .....	<b>13583</b>
<b>Du Mont S.A.</b> .....	<b>13565</b>	<b>HT Group S.A.</b> .....	<b>13583</b>
<b>Dutch Investments (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>13580</b>	<b>Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A.</b> .....	<b>13559</b>
<b>EBIZU Sàrl</b> .....	<b>13565</b>	<b>Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A.</b> .....	<b>13559</b>
<b>Energys S.A.</b> .....	<b>13565</b>	<b>ITT Industries S.à r.l.</b> .....	<b>13564</b>
<b>Entreprise de Location</b> .....	<b>13565</b>	<b>Kinetek Luxco GP S.à r.l. &amp; Partners S.C.S.</b> .....	<b>13578</b>
<b>Esoledad S.A.</b> .....	<b>13566</b>	<b>Kinetek Luxco GP S.à r.l. &amp; Partners S.C.S.</b> .....	<b>13562</b>
<b>Esoledad S.A.</b> .....	<b>13566</b>	<b>Kyrios Securities S.A.</b> .....	<b>13563</b>
<b>Etangs de Mechelsbach s.à.r.l.</b> .....	<b>13566</b>	<b>Lickinvest SA, SPF</b> .....	<b>13565</b>
<b>Euro Art Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>13566</b>	<b>McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>13579</b>
<b>Europe Shipping A.G.</b> .....	<b>13566</b>	<b>S.M. S.A.</b> .....	<b>13581</b>
<b>Exclusive Garden S.à r.l.</b> .....	<b>13567</b>	<b>Solvay Luxembourg Development S.à r.l.</b> .....	<b>13567</b>
<b>EXESS Participations Sàrl</b> .....	<b>13567</b>	<b>Solvay Pharma Finance S.à.r.l.</b> .....	<b>13567</b>
<b>Exess S.A.</b> .....	<b>13578</b>	<b>Weerts Management S.à r.l.</b> .....	<b>13583</b>
<b>FI Corporate Reinsurance</b> .....	<b>13579</b>		
<b>Financière Hôtelière Européenne S.A.</b> .....	<b>13578</b>		
<b>Fi Reinsurance S.A.</b> .....	<b>13579</b>		
<b>Flagstone Finance S.A.</b> .....	<b>13579</b>		
<b>FR Barra 6 S.à r.l.</b> .....	<b>13584</b>		
<b>FR Barra 7 S.à r.l.</b> .....	<b>13584</b>		

**Hamilton Lane Private Equity Feeder Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 158.548.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of January.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Robert Cleveland, born on 17 Octobre 1952 in the State of New Jersey, United States of America, residing at 236, Berkeley Road, Devon, Pennsylvania 19333, United States of America.

here represented by Ms. Maya Van Belleghem, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

and

Hamilton Lane GP S.à r. l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending.

here represented by Ms. Maya Van Belleghem, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies shall be initialed ne varietur by the proxyholder and the officiating notary.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare organising among themselves and the articles of incorporation (the "Articles") of which shall be as follows:

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital established as an umbrella specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples) under the name of "HAMILTON LANE PRIVATE EQUITY FEEDER FUND S.C.A. SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the general partner of the Company (the "General Partner") and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for a period of fourteen (14) years from incorporation. However, such term may be extended for up to two consecutive one-year periods in the discretion of the General Partner and up to two additional one-year periods with the consent of a majority in Shares of Shareholders.

Notwithstanding the foregoing, the General Partner may, at its sole discretion, extend the term of the Company in the event a sub-fund (each a "Sub-Fund", together the "Sub-Funds") is created the term of which shall cease after the Company's term, as specified in the private placement memorandum issued by the Company as amended and/or supplemented from time to time, together with the appendices in relation to the Sub-Funds, hereinafter the "Memorandum".

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest directly or indirectly the funds available to it in securities and/or assets permitted by the amended law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "SIF Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company through its Sub-Funds will invest directly or indirectly via wholly owned special purpose vehicles or via listed or non-listed companies or joint ventures.

The specific Investment objectives, restrictions and policies of each Sub-Fund are determined by the General Partner and are disclosed in the relevant appendix to the Memorandum as issued by the General Partner from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law.

**Art. 5. Liabilities of the Company.** The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The limited partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall be liable only to the extent of their Capital Commitments in relation to one or more Sub-Fund(s).

## **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 6. Share Capital - Funds - Classes of Shares.** The share capital of the Company shall be represented by shares without par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof.

In accordance with article 27 of the SIF Law, the subscribed share capital of the Company, increased by the share premium, if any, may not be less than one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under the SIF Law.

A separate portfolio of assets is maintained for each Sub-Fund and is invested in accordance with the investment objectives applicable to the relevant Sub-Fund, as described in the relevant appendix of the Memorandum.

The Company constitutes one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for the liabilities attributable to it. Among shareholders, each portfolio of assets relative to a particular Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund.

The share capital of the Company shall be represented as follows:

- (i) "Management Share": one (1) management share which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;
- (ii) "Ordinary Shares": any shares other than the Management Share and which have been or will be subscribed by the limited partners (associés commanditaires) of the Company.

The Ordinary Shares to be issued in relation to a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of different classes (each, a "Class" and collectively, the "Classes"), so as to correspond to (i) different distribution, shareholders servicing or fee charges and structure and/or (ii) different types of targeted investors and/or (iii) such features as may be determined by the General Partner from time to time and the transfer of the shares may require in particular, to the extent permitted by law, the prior consent of the General Partner. The General Partner may impose ownership limitations in relation to shares.

The proceeds of the issue of each Class shall be invested pursuant to the investment policy determined by the General Partner and subject to the risk diversification rules provided by the Memorandum.

For the purpose of determining the total assets of each Sub-Fund, the net assets attributable to each Class within such Sub-Fund shall, if not expressed in the Reference Currency, be converted into the Reference Currency and the total assets shall be the total of the net assets of all the Classes within such Sub-Fund.

### **Art. 7. Form of Shares.**

- (1) Shares shall be issued in registered form only.

All issued shares shall be registered in the register of registered shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his/her residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership of such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his/her shareholding.

- (2) Shareholders having subscribed for shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements will be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

- (3) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

- (4) Fractional shares may be issued up to three (3) decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

**Art. 8. Issue and Sale of Shares.** In accordance with article 1 of the SIF Law, shares of the Company are reserved to well-informed investors, which, in accordance with article 2 of the SIF Law, are (i) institutional investors, (ii) professional investors, or (iii) any other investors having declared themselves to be a well-informed investor and having a minimum commitment to the Company of at least EUR 125,000.-, or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company. However article 2 paragraph 2 of the SIF Law provides that the conditions set forth above are not applicable to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company.

Shares to be issued by the Company, in relation to a specific Sub-Fund, may be subscribed for by investors during one or several subscription period(s) as specified for each Sub-Fund in the relevant appendix to the Memorandum.

Investors wishing to subscribe for shares must execute a subscription agreement, which upon acceptance will be counter-signed by the Company in relation to the relevant Sub-Fund.

The General Partner is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Nevertheless, in relation to each Sub-Fund, the General Partner may impose restrictions concerning the number of investors and the type of eligible investors within the meaning of the SIF Law.

Shares of different Classes, within the different Sub-Funds, may be issued at an issue price per share which may be higher or lower than net asset value per share as calculated in accordance with Article 12 below, or determined otherwise by the General Partner, in order to ensure an equitable treatment between existing shareholders and subscribers of new shares to be issued within a same Sub-Fund. Upon subscription, investors shall irrevocably commit to contribute a certain amount to the relevant Sub-Fund. Further to the acceptance by the Company of their subscription agreement such commitment will be paid by such investors upon capital calls.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Class; the General Partner may, in particular, decide that shares of any Class shall only be issued during one or more subscription periods or at such other periodicity as provided for in the Memorandum.

The General Partner may delegate to any manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares, and relevant costs, to be issued.

The Company may agree to issue shares in relation to a Sub-Fund as consideration for a contribution in kind of securities or other assets to the relevant Fund, provided that such securities or other assets comply with the investment objectives of the relevant Fund and are in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) and that such valuation report be available for inspection.

**Art. 9. Redemption and Compulsory Redemption of Shares.** Shares of the Company cannot be redeemed at the request of a shareholder.

The General Partner has the right in all the Sub-Funds to redeem the shares on a pro rata basis across all the shareholders of one specific Class of Shares of the relevant Sub-Fund. The amount payable on such redemption of Shares shall be the net asset value per share of the relevant Class on the most recent Valuation Day prior to redemption.

The General Partner has also the right in all Sub-Funds of the Company to compulsorily redeem the shares of a shareholder who, in the opinion of the General Partner, is a Prohibited Person (as defined hereinafter). Such shares will be redeemed, at the repurchase price as defined in the Memorandum. The shares can be redeemed by the Company by giving five (5) business days notice to the relevant shareholder, and the General Partner is permitted to retain from the redemption proceeds such amount as is necessary to cover the tax liability likely to be imposed on the Sub-Fund or Company as a direct result of the identity or ownership structure of such shareholder as further set out in the Memorandum.

The General Partner also may have the right in a Sub-Fund to compulsory redeem the shares of a Defaulting Shareholder as described in the relevant appendix of the Memorandum.

**Art. 10. Commitment Period, Capital Calls, and Defaulting Shareholders.** The Commitment Period for each Sub-Fund will be as provided for in the appendix of the Memorandum relating to the relevant Sub-Fund. After the expiration of the Commitment Period of a Sub-Fund, unless otherwise provided for in the appendix of the Memorandum relating to such Sub-Fund, the Sub-Fund will make no new investments, but may complete investments that were in process or had been committed to as of the end of the Commitment Period and may continue to call for Capital Contributions to satisfy obligations with respect to its existing investments, to make follow-on investments and to pay the Sub-Fund's management fees and expenses, as may be further described in the relevant appendix, as the case may be.

Shareholders in all Sub-Funds will be required to pay their Unfunded Capital Commitment pursuant to Capital Calls issued by the General Partner within the terms specified in the Memorandum and the respective Sub-Fund appendix.

In no event will any shareholder's pro rata share of such Drawdown exceed that shareholder's Unfunded Capital Commitment.

The General Partner will issue to the shareholders additional fully paid-up Shares in the Class of Shares with respect to the particular Sub-Fund following receipt of funds in respect of the Capital Call.

If a shareholder fails to pay when due, all or any portion of the amount required to be contributed by such shareholder to the relevant Sub-Fund pursuant to a Capital Call, the General Partner, in its sole discretion, may choose to apply one or more of the following remedies:

- debit the Capital Account of such Defaulting Shareholder by an amount equal to 50% of such Defaulting Shareholder's Capital Account on the date of the Event of Default with a corresponding reduction in the proportionate share of such shareholder with respect to the total Capital Commitments;
- not allocate to its Capital Account nor make any distributions with respect to any gains arising after such Event of Default that relate to any investments in respect of which such Defaulting Shareholder made Capital Contributions prior to such Event of Default,
- assess interest at the Prime Rate plus 5% on any late payment from the date the payment was due through the date of payment; the General Partner may withhold any amount otherwise distributable to such Defaulting Shareholder and apply such amount to the discharge of amounts due from such Defaulting Shareholder,
- reduce or cancel the Capital Commitment of such Defaulting Shareholder on such terms as the General Partner determines in its discretion,
- sell the entire interest in the a Sub-Fund of such Defaulting Shareholder to any one or more other shareholders at the highest price offered by such other shareholder(s), or to any third party or parties acceptable to the General Partner who shall offer a higher price and who otherwise qualify for admission as a shareholder in the Sub-Fund.

**Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in any Fund of the Company by any Prohibited Person.

For the purpose of the preceding paragraph, "Prohibited Person" shall mean (i) any person acquiring or holding shares in any Fund in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority, such as anti-money laundering provisions, or (ii) any shareholder who could cause the relevant Fund or the Company, or the General Partner, to incur tax imposed by any jurisdictional tax authority by virtue of the identity or ownership structure of such shareholder, or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a shareholder, (iii) any person whose participation as shareholder is likely to cause the Company, the General Partner or the relevant Fund, to violate any material law or regulation.

For such purposes the Company may:

- a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shares, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- c) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and
- d) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder, in accordance with Article 10, paragraph (2), above.

The term "Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber for shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company as long as he holds such shares, nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

**Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.** On each Valuation Day (as defined in Article 13 hereinafter) determined by the General Partner in accordance with applicable law and regulations, the net asset value per share of each Sub-Fund shall be calculated by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner.

The NAV per Share shall be determined by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund (being the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Sub-Fund, on any such Valuation Day), by the number of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below as well as in the Memorandum, the relevant Appendix.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest hundredth of the unit of Reference Currency of the relevant Sub-Fund as the General Partner shall determine.

If following the determination of the NAV of the Shares, there is a material change in relation to (i) a substantial part of the assets or property rights of the relevant Sub-Fund or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Sub-Fund are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interest of the Shareholders and the Sub-Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

For the avoidance of doubt, the provisions for determining the NAV per Share are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Sub-Fund or any Shares issued by the Sub-Fund.

I. The value of the assets of the Sub-Fund shall be determined as follows:

- (a) the value of the interest in any undertaking for collective investments shall be valued at its last available NAV;

(b) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(c) the value of transferable securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available closing price, and each transferable security traded on a regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities;

(d) money market instruments with a remaining maturity of less than ninety days at the time of purchase or securities whose applicable interest rate or reference interest rate is adjusted at least any ninety days on the basis of market conditions shall be valued at cost plus accrued interest from its date of acquisition, adjusted by an amount equal to the sum of (i) any accrued interest paid on its acquisition and (ii) any premium or discount from its face amount paid or credited at the time of its acquisition, multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days elapsed from its date of acquisition to the relevant Valuation Day and the denominator of which is the number of days between such acquisition date and the maturity date of such instruments;

(e) money market instruments with a remaining maturity of more than ninety days at the time of purchase shall be valued at their market price. When their remaining maturity falls under ninety days, the General Partner may decide to value them as stipulated above; and

(f) liquid assets may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortized cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner.

The General Partner is authorized to apply other appropriate valuation principles for the assets of the Company if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events in order to reflect better the probable realisation value established with prudence and good faith.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Reference Currency will be converted into the Reference Currency at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The NAV per Share and the issue prices thereof are available at the registered office of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debts), bills and accounts payable net of the unamortized portion of discounts and/or premiums and financing costs;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including fees payable to agents);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes); and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

For the purpose of this Article:

(a) Shares to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date on which the Shares are redeemed, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company; and

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination of the Shares shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV per Share of the Company.

For the avoidance of doubt, these provisions are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per Share will be calculated on a quarterly basis on the Valuation Day by the General Partner or any agent appointed by the General Partner and shall be expressed in the Sub-Fund Reference Currency.

The General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share of the Company and if applicable, the issue of its Shares:

- a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;
- b) during any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs in the financial markets, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the General Partner, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;
- c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of the assets of the Company;
- d) when for any other reason the prices of the assets owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;
- e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of the assets of the Company or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;
- f) during any period when the value of the net assets of the underlying investment vehicles in which the Company has invested, may not be determined accurately, or if the calculation of the net asset value of the underlying investment vehicles is suspended; or
- g) upon publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding up of the Company or of a particular Sub-Fund.

Such suspension of the determination of the net asset value per share of a Sub-Fund will have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, subscription and redemption of the shares of any other Sub-Fund.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 14. General Partner.** The Company and each Fund shall be managed by Hamilton Lane GP S.à r.l., a private limited liability company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as General Partner.

The General Partner is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company and each Sub-Fund.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by one or several duly appointed managers or officers, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

The General Partner shall at all times discharge its obligations in good faith and solely in the best interests of the Company and the shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof, with the care, skill, prudence and diligence under the circumstances then prevailing that a prudent person acting with like capacity and familiar with such matters would use in the conduct of an enterprise of a like character and with like aims. The General Partner shall not be liable for monetary damages to the Company or any shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof for losses sustained or liabilities incurred as a result of errors in judgment or of any act or omission by the General Partner, except that the General Partner shall be liable to the Company and the shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof for losses sustained or liabilities incurred in whole or in part as a result of the General Partner's gross negligence, willful misconduct or fraud, in bad faith or as the result of a material break of any duty under the Memorandum, the relevant shareholders' agreement, if any, the relevant subscription agreement or these Articles.

The General Partner is under no obligation to consider the separate interests of individual shareholders (including, without limitation, the tax consequences to individual shareholders or assignees) in deciding whether to cause the Company, in relation to any Sub-Fund thereof, to take (or decline to take) any actions which the General Partner has undertaken in good faith on behalf of the Company, in relation to any Sub-Fund thereof, and the General Partner shall not be liable for monetary damages for losses sustained, liabilities incurred, or benefits not derived by shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof in connection with such decisions, provided that the General Partner has acted in good faith.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the General Partner appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment.

At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Notwithstanding Article 20 below, any such appointment of a successor General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Delegation of Power.** The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and any Sub-Fund thereof (including the right to act as authorised signatory for the Company in relation to the Company itself and any Sub-Fund thereof) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company who shall have the powers determined by the General Partner.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may appoint such officers of the Company, including a president, a vice-president or one or more other general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company and any Sub-Fund thereof. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. Officers need not be shareholders or managers of the General Partner. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

For each Sub-Fund, the Company may appoint for each Sub-Fund an investment manager (the “Investment Manager”) as further described in the Memorandum.

**Art. 16. Investment Policies.** The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific Classes of shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund, in compliance with the Memorandum and with applicable laws and regulations.

The investment policy of the Company in relation to all the Sub-Funds will be in conformity of the purpose of the Company described in Article 4.

The objective of the Company in relation to each Sub-Fund is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed investment company with variable share capital in order to achieve an optimum return from the capital invested.

Investments of the Company in relation to each Sub-Fund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, including local special purpose vehicles (SPVs), or through ad hoc joint ventures alongside other investment structures, as the General Partner may from time to time decide and as described in the Memorandum. Reference in these Articles to “investments” and “assets” shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly by the Company or indirectly through the aforesaid subsidiaries or joint ventures.

**Art. 17. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company in relation to any Sub-Fund thereof and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that in any transaction of the Company in relation to any Sub-Fund, any manager of the General Partner has an interest opposite to the interests of the Sub-Fund, such conflict of interest will be solved in accordance with the rules set forth in the Memorandum.

**Art. 18. Indemnification of the General Partner.** The Company shall indemnify the General Partner and any director, manager, officer or employee of the General Partner and any director, manager, officer or employee of an affiliate of the General Partner against any claims asserted in connection with the operations of the Company involving a person’s status as a General Partner or as a director, manager, officer or employee of the General Partner or an affiliate or as a director, manager, officer or employee of an affiliate of the General Partner, unless it is determined that any such person’s action was due to (i) an act or omission material to the matter giving rise to the proceeding that either was committed with gross negligence, in bad faith, wilful misconduct or fraud or was the result of a material breach of any duty under these Articles or any other document relevant to the organisation of the Company or; (ii) the actual receipt of an improper personal benefit in money, property or services; or (iii) in the case of any proceeding, an unlawful act or omission and the person was fully aware of such unlawfulness. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

**Art. 19. Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d’entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg laws.



#### Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

##### Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company.

(1) The general meeting of shareholders of the Company shall be held annually and shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of shares held by them or the Sub-Fund in relation to which they have been issued. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be passed validly unless approved by the General Partner.

(2) The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner.

(3) It may also be called upon the request of shareholders representing at least onetenth of the share capital.

(4) The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Tuesday of June of each year at 15:00 p.m. Luxembourg time.

(5) If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

(6) Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

(7) Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least ten (10) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shares. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

(8) If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without prior notice of meeting.

(9) The General Partner may determine conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

(10) The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

(11) Each share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person. Such proxyholder does not need to be a shareholder and may be a manager of the General Partner or a representative thereof.

(12) Unless otherwise provided by law, resolutions of the meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the votes of the shareholders validly cast, subject to the approval by the General Partner, as mentioned under paragraph (1) of this Article 20.

**Art. 21. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares.** The shareholders of any Class or any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class or Sub-Fund.

The provisions of Article 20, paragraphs (2), (3), (7), (8), (9) and (10) shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast, subject to the approval of the General Partner, as mentioned under paragraph (1) of this Article 20.

**Art. 22. Termination of Sub-Funds.** Upon the expiry of the term of a Sub-Fund (and subject to extension, if any) as set out in the relevant Appendix to the Memorandum, such Sub-Fund shall enter automatically into liquidation.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF"), who may be physical persons or legal entities represented by physical persons, designated by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensations. The General Partner may act as liquidator of such Sub-Fund.

The liquidator shall then realize the assets of the relevant Sub-Fund in the best interest of the Shareholders of such Sub-Fund.

The liquidator shall redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund at the Net Asset Value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the date at which such compulsory redemption of all the Shares, of any Class as applicable, of such Sub-Fund takes place (the "Redemption Date").

The liquidator shall send a written notice to the Shareholders of the relevant Sub-Fund to inform them of the contemplated Redemption Date.

On the Redemption Date, all the Shares of the relevant Sub-Fund for each Class shall be redeemed and the price per Share shall be distributed to the relevant Shareholders on the pro rata of their holding of Shares in the various Classes of the Sub-Fund, if any.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Proceeds not distributed to the relevant Shareholders, as a consequence of the redemption of their Shares as provided above, after the closure of the liquidation proceedings of a Sub-Fund shall be deposited with the Caisse de Consignation.

In addition to the liquidation of a Sub-Fund upon the expiry of its term, the General Partner may also decide to liquidate a Sub-Fund in the following circumstances:

- if the General Partner determines that a substantial modification in the political, economic or monetary situation renders the relevant Sub-Fund illegal, impracticable, inadvisable or uneconomic to continue that Sub-Fund or as a matter of economic rationalization;

- if such a decision by the General Partner is required under Luxembourg Law; or

- if the General Partner determines that the total net assets in that Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for that Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner.

Following such decision of the General Partner, the above mentioned procedure shall apply.

**Art. 23. Amalgamation of a Sub-Fund.** The General Partner may decide to proceed with an amalgamation of a Sub-Fund with another fund or sub-fund in the following circumstances:

- in the event of substantial modification in the political, economic or monetary situation;

- as a matter of economic rationalization; or

- in order to increase the size of such Sub-Fund to proceed notably to an initial public offering.

The General Partner may decide to allocate the assets of the relevant Sub-Fund to the assets of the following entities (collectively referred hereinafter as the “Absorbing Entities”):

- another Sub-Fund of the Company;

- another Luxembourg undertaking for collective investment; or

- any fund within such other Luxembourg undertaking for collective investment.

Nevertheless, as a condition of such amalgamation, the Absorbing Entities should have a similar investment policy and investment strategy as such of the Fund to be amalgamated.

One (1) month prior to the effective date of amalgamation of assets (the “Amalgamation Date”), the General Partner shall serve a notice via registered mail to the shareholders of the relevant Sub-Fund which will indicate the reasons thereof and contain information in relation to the Absorbing Entities.

Upon receipt of such prior written notice and before the Amalgamation Date, the shareholders which are not in favour of such amalgamation will be authorized to request the redemption of their shares, free of charge, at a price per share equal to the most recent net asset value per share.

**Art. 24. Financial Year.** The Company’s financial year will begin on 1<sup>st</sup> January and end on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 25. Distributions.** Distributions shall be made as set forth in the Memorandum.

The general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from and subject to approval of the General Partner and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be distributed.

For any Class of shares issued in respect of any Sub-Fund, entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws.

Payments of distributions to shareholders shall be made at their address in the register of shares.

Distributions shall be paid in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Class or Classes issued.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the request of its beneficiary.

## **Title V. Final provisions**

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a credit institution within the meaning of the amended law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the “Custodian”).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian has been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Liquidation of the Company.** Upon the expiry of the term of the Company (and subject to extension, if any), the Company shall enter automatically into liquidation.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities represented by physical persons, designated by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensations subject to prior approval from the CSSF. The General Partner may be appointed as liquidator.

According to legal requirements, the liquidation shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. For the avoidance of doubt, following a liquidation event of the Company, the issuance of Shares shall cease.

The Custodian shall share any liquidation proceeds within the Company (if any) minus liquidation expenses and fees among the Shareholders of the Company in proportion to their holding of Shares, as instructed by the liquidator.

Liquidation proceeds not distributed to the relevant Shareholders will be deposited by the Custodian on behalf of entitled Shareholders after conclusion of the liquidation proceedings, with the Luxembourg Caisse de Consignation.

Unless claimed within the statutory time limit, such amounts shall accrue to the Caisse de Consignation.

In addition, the General Partner shall decide to liquidate the Company and any of its Sub-Funds if after a period of twelve (12) months as from the CSSF's agreement of the Company, the subscribed capital of the Company (in aggregate over all Sub-Funds) increased by the share premium, if any, has not reached one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) or its equivalent in US dollars, the minimum share capital of the Company under the SIF Law (the "Minimum Capital").

Furthermore, in accordance with article 30 of the SIF Law, the General Partner must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders in the following circumstances and in the following manner:

- if the share capital of the Company falls below two third (2/3) of the Minimum Capital, the General Partner must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by the affirmative vote of at least one half (1/2) of the votes validly cast at such general meeting; and

- if the share capital of the Company falls below one fourth (1/4) of the Minimum Capital, the General Partner must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by the affirmative vote of at least one fourth (1/4) of the votes validly cast at such general meeting.

- In such cases, the general meeting of Shareholders must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the share capital of the Company have not reached the Minimum Capital or have fallen below two third (2/3) or one fourth (1/4) of the Minimum Capital.

**Art. 28. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

**Art. 29. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SIF Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and shall terminate on 31 December 2011.

The first annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held in 2012.

#### *Initial share capital - Subscription and payment*

The initial share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one (1) management share and thirty (30) ordinary shares, without par value.

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
Hamilton Lane GP S.à r.l., prenamed . . . . .	1 Management Share 29 Ordinary Shares
Mr. Robert Cleveland, prenamed . . . . .	1 Ordinary Share

All the shares of the Company so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the officiating notary.

*Declaration*

The officiating notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

*General meeting of the shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote, including the vote of the General Partner:

1. The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Ernst & Young SA, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019, is appointed as independent auditor of the Company, until the end of the general meeting of shareholders called to deliberate upon the annual accounts of the Company for the financial year ending on 2013.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre janvier.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

M. Robert Cleveland, né le 17 Octobre 1952 dans l'Etat du New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 236, Berkeley Road, Devon, Pennsylvanie 19333, États-Unis d'Amérique.

dûment représentée par Maya Van Belleghem, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Hamilton Lane GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pennsylvanie est pendante,

dûment représentée par Maya Van Belleghem, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée -Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital

variable et fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples sous la dénomination de «HAMILTON LANE PRIVATE EQUITY FEEDER FUND S.C.A. SICAV-SIF» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même localité par décision du gérant de la Société (le «Gérant») et dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés de la Société prise en assemblée générale. Par décision du Gérant de la Société, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période de quatorze (14) ans à partir de sa constitution. Néanmoins, la durée de la Société peut être prolongée jusqu'à deux périodes de un an consécutives à la discrétion du Gérant et jusqu'à deux périodes de un an additionnelles avec le consentement de la majorité des Actionnaires.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant peut, de manière discrétionnaire, étendre la durée de la Société dans le cas où un compartiment (individuellement un «Compartiment») et collectivement les «Compartiments») est créé et dont la durée s'étend au-delà de la durée de la Société, tel que spécifié dans le private placement memorandum établi par la Société, tel qu'il pourra être amendé et/ou complété, ainsi que ses annexes relatives aux Compartiments, ci-après le «Memorandum».

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir ses actifs, directement ou indirectement, dans des valeurs mobilières et autres actifs permis par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»), avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société, à travers ses Compartiments, investira directement ou indirectement via des véhicules dédiés détenus intégralement ou via des sociétés cotées ou non-cotées ou des joint-ventures.

Les objectifs d'investissement spécifiques, restrictions et politiques d'investissement de chaque Compartiment sont déterminés par le Gérant et sont exposés, pour chaque Compartiment, dans l'annexe appropriée du Mémoire tel qu'émis périodiquement par le Gérant.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

**Art. 5. Responsabilité de la Société.** Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront tenus responsables que dans la limite de leurs Engagements d'Investissement faits à la Société, relativement à un ou plusieurs Compartiment(s).

## Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 6. Capital Social - Compartiments - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 12 des présents Statuts.

Conformément à l'article 27 de la Loi de 2007, le capital souscrit de la Société, augmenté le cas échéant des primes d'émission, ne pourra être inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et devra être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société aura été agréée comme organisme de placement collectif en vertu de la Loi de 2007.

Un portefeuille séparé d'actifs est maintenu pour chaque Compartiment et est investi conformément aux objectifs d'investissement applicables au Compartiment concerné, tel que décrit dans l'annexe applicable du Mémoire.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, par rapport aux tiers, en particulier par rapport aux créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable des seules obligations qui lui sont imputables. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs d'un Compartiment particulier sera investi au profit exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernées dans le Compartiment concerné.

Le capital social de la Société sera représenté comme suit:

(i) "Action de Commandité": une action qui a été souscrite par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société;

(ii) "Actions Ordinaires": toutes actions autre que l'Action de Commandité et qui a été ou sera souscrite par les actionnaires commanditaires de la Société.

Les actions à émettre relativement à un Compartiment pourront être émises, au choix du Gérant, au titre de différentes classes d'actions (individuellement une «Classe» et collectivement des «Classes»), afin de correspondre à (i) différents

frais de distribution, de service aux actionnaires ou une structure spécifique de frais et/ou à (ii) différents types d'investisseurs cibles et/ou (iii) telles autres particularités telles que déterminées par le Gérant de temps à autre et dont le transfert peut requérir, conformément à la loi, l'agrément préalable du Gérant. En outre, le Gérant pourra imposer des restrictions quant à la détention des actions.

Les recettes de l'émission de chaque Classe seront investies conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant, sous réserve des règles de diversification des risques telles que prévues par le Mémoire.

Pour déterminer les avoirs totaux de chaque Compartiment, les actifs nets correspondant à chaque Classe au sein de ce Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés dans la Devise de Référence, convertis dans la Devise de Référence et les avoirs totaux seront égaux au total des actifs nets de toutes les Classes au sein de ce Compartiment.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

(1) La Société émettra seulement des actions sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel que communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Les actionnaires ayant souscrit à des actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actions.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par celle-ci en temps opportun.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette action.

(4) Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois (3) décimales. De telles fractions d'actions ne donneront pas droit au vote mais donneront droit à une participation proportionnelle aux actifs nets imputables à la Classe d'actions concernée.

**Art. 8. Emission et Vente des Actions.** Conformément à l'article 1 de la Loi de 2007, les actions de la Société sont réservées aux investisseurs avertis qui, selon l'article 2 de la Loi de 2007, sont (i) les investisseurs institutionnels, (ii) les investisseurs professionnels, ou (iii) tous autres investisseurs ayant déclaré par écrit leur adhésion au statut d'investisseurs avertis et ayant souscrit un engagement envers la Société d'un minimum de EUR 125.000,- ou bénéficiant d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate son engagement dans la Société. Cependant, le paragraphe 2 de l'article 2 de la Loi de 2007 susmentionné dispose que les conditions ci-dessus mentionnées ne s'appliquent pas au Gérant et autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Les actions à émettre par la Société, relativement à un Compartiment particulier, peuvent être souscrites par les investisseurs pendant une ou plusieurs période(s) de souscription tel qu'indiqué pour chaque Compartiment, conformément à l'annexe appropriée du Mémoire.

Les investisseurs désirant souscrire des actions doivent signer un contrat de souscription qui, après acceptation, sera contresigné par la Société, relativement au Compartiment concerné.

Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Néanmoins, pour chaque Compartiment, le Gérant pourra imposer des restrictions relatives au nombre d'investisseurs et à la qualité des investisseurs éligibles au sens de la Loi de 2007.

Des actions de Classes différentes peuvent être émises au sein de chaque Compartiment à un prix d'émission par action pouvant être plus élevé ou plus bas que la valeur nette d'inventaire par action telle que calculée conformément à l'article 12 ci-dessous, ou déterminée de manière différente par le Gérant de manière à assurer un traitement équitable entre les actionnaires existants et les souscripteurs de nouvelles actions à émettre au sein d'un même Compartiment.

Lors de la souscription, les investisseurs s'engagent irrévocablement à hauteur d'un certain montant envers le Compartiment concerné. Suite à l'acceptation par la Société de leurs contrats de souscription, leur engagement sera payé par ces investisseurs lors d'appels de fonds.

Le Gérant peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions seront émises pour chacune des Classes d'actions; le Gérant peut, notamment, décider que les actions d'une Classe d'actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre périodicité, telle que prévue dans le Mémorandum.

Le Gérant peut déléguer à tout gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir paiement du prix des nouvelles actions à émettre et des coûts appropriés.

La Société pourra accepter d'émettre des actions, au sein d'un Compartiment, en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou de tous autres biens au Fond concerné, à condition que ceux-ci correspondent aux objectifs d'investissement du Compartiment concerné et que les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise sont respectées, notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société et que ce rapport d'évaluation soit disponible pour inspection.

**Art. 9. Rachat et Rachat Forcé des Actions.** Les actions de la Société ne peuvent être rachetées à la demande 'un actionnaire.

Le Gérant a le droit dans tous les Compartiments de racheter les actions de manière proportionnelle parmi les actionnaires d'une Classe d'actions spécifique au sein d'un Compartiment déterminé.

Le montant à payer lors de ce rachat d'Actions devra être la valeur nette d'inventaire par action par action de la Classe concernée lors du Jour d'Évaluation le plus récent avant le rachat.

Le Gérant a également le droit au sein de tous les Compartiments de la Société de procéder au rachat forcé des actions d'un actionnaire qui, selon le Gérant, est une Personne Non-Autorisée (comme défini ci-dessous). Ces actions seront rachetées à un prix de rachat tel que défini au sein du Mémorandum. Les actions pourront être rachetées par la Société suite à une notification cinq (5) jours ouvrables au préalable à l'actionnaire concerné et le Gérant aura le droit de retenir sur les produits du rachat le montant nécessaire pour couvrir le paiement de toute taxe pouvant être imposée au Compartiment ou à la Société du fait de l'identité de l'actionnaire ou de sa structure de propriété tel que décrit dans le Mémorandum.

Le Gérant a également le droit au sein d'un Compartiment de procéder au rachat forcé des actions d'un Actionnaire Défaillant tel que décrit dans l'annexe concernée du Mémorandum.

**Art. 10. Période d'Engagement, Appels de Capitaux et Actionnaires Défaillants.** La Période d'Engagement pour chaque Compartiment sera stipulée dans l'annexe du Compartiment. Après l'expiration de la Période d'Engagement d'un Compartiment, sauf stipulation contraire dans l'annexe d'un Compartiment, le Compartiment ne fera plus de nouveaux investissements mais pourra finaliser les investissements qui étaient en cours et des engagements qui existaient avant la fin de la Période d'Engagement et pourra continuer (i) à appeler des Apports en Capitaux afin de respecter ses obligations quant à ses investissements existants, (ii) à effectuer des investissements consécutifs et (iii) à payer les frais et charges de gestion, tel que décrit le cas échéant dans l'annexe concernée.

Il sera requis des actionnaires de payer, suite à l'émission d'une notification d'appel de fonds par le Gérant, leur Engagement d'Investissement non-appelé selon les termes spécifiés dans le Mémorandum et dans l'annexe relative au Compartiment concerné.

En aucun cas, la portion proportionnelle due par un actionnaire lors de cet appel de fonds ne pourra excéder l'Engagement d'Investissement non-appelé de cet actionnaire.

Le Gérant émettra aux actionnaires des Actions supplémentaires intégralement libérées de la Classe d'Actions concernée relative à un Compartiment particulier, dès réception des fonds dus suite à l'Appel de Capitaux.

Si un actionnaire ne réalise pas tout ou partie du paiement dû par cet actionnaire à un Compartiment suite à un Appel de Capitaux, le Gérant peut, à sa seule discrétion, choisir d'appliquer un ou plusieurs des recours suivants:

- débite le Compte de Capitaux de cet Actionnaire Défaillant d'un montant égal à 50% du Compte de Capitaux de cet Actionnaire Défaillant à la date du Cas de Défaut ayant pour conséquence une réduction correspondante de la part proportionnelle de cet actionnaire quant au total des Engagements d'Investissements;

- ne pas allouer ni procéder sur le Compte de Capitaux de cet actionnaire à des distributions quant aux profits réalisés après le Cas de Défaut qui sont relatifs à tout investissement pour lequel cet Actionnaire Défaillant a effectué des Apports en Capitaux avant ce Cas de Défaut;

- appliquer un intérêt à un Taux de 5% sur tout paiement en retard, à partir de la date à laquelle le paiement était dû et ce jusqu'à la date où celui-ci est effectivement payé; le Gérant peut retenir tout montant qui aurait été distribuable à cet Actionnaire Défaillant et utiliser ce montant pour s'acquitter des montants dus par cet Actionnaire Défaillant;

- réduire ou annuler l'Engagement d'Investissement de cet Actionnaire Défaillant aux termes déterminé par le Gérant de manière discrétionnaire;

- vendre l'intégralité de la participation dans le Compartiment de cet Actionnaire Défaillant à un ou plusieurs actionnaires au prix le plus élevé offert par cet(ces) autre(s) actionnaire(s), ou à tout tiers admissible pour le Gérant qui offrira un prix plus élevé et qui répond aux conditions pour être admis comme actionnaire dans le Compartiment.

**Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions des Compartiments par toute Personne Non-Autorisée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, «Personne Non-Autorisée» désigne (i) une personne qui acquiert ou détient des Actions d'un Compartiment en violation des lois ou obligations de tout pays ou autorité gouvernementale comme par exemple les dispositions concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux ou (ii) tout Actionnaire susceptible d'entraîner l'assujettissement du Compartiment concerné, de la Société ou du Gérant à un impôt imposé par une autorité fiscale pays du fait de son identité ou de sa structure de propriété, ou d'entraîner tout autre désavantage économique qu'ils n'auraient pas subir si cet personne cessait d'être actionnaire, (iii) toute personne dont la participation en tant qu'actionnaire impliquerait pour la Société, le Gérant ou le Compartiment concerné, d'être en violation de toute loi ou législation.

A cet effet, la Société pourra:

A. refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre des actions pourrait avoir pour conséquence que ces actions bénéficient économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C. refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions, la Société procédera ou fera procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, conformément au paragraphe 2 de l'article 10 ci-dessus.

Le terme «Personne Non-Autorisée» tel qu'utilisé dans les présents Statuts ne regroupe ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent, à l'occasion d'une émission d'actions par la Société, des actions avec l'intention de les distribuer.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** A chaque Jour d'Évaluation (tel que défini à l'article 13 ci-après) déterminé par le Gérant en conformité avec la loi et les règlements applicables, la valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment sera calculée par le Gérant ou par tout mandataire désigné à cet effet par le Gérant.

La VNI par action sera déterminée en divisant les actifs nets du Compartiment concerné (soit la partie des actifs minorée de la partie du passif attribuable à ce Compartiment lors de ce Jour d'Évaluation), par le nombre d'actions en circulation conformément aux règles d'évaluation stipulées ci-dessous ainsi que dans le Mémoire et l'Annexe concerné.

La VNI par action peut être arrondie à la hausse ou à la baisse au centième le plus proche de l'unité de la Devise de Référence de chaque Compartiment selon ce que le Gérant décidera.

Si un changement substantiel intervient à la suite du calcul de la VNI des Actions et qu'il concerne (i) une partie substantielle des avoirs ou des droits de propriété du Compartiment concerné ou (ii) la cotation sur les marchés sur lesquels une portion substantielle des investissements du Compartiment est négociée ou cotée, le Gérant peut, afin de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et du Compartiment concerné, annuler le premier calcul et procéder à un second calcul.

Afin d'éviter tout doute, les stipulations ayant pour objectif de déterminer la VNI par Action ne sont pas supposées affecter le traitement comptable ou juridique des éléments d'actif et des dettes de la Société ou des actions émises par la Société.

I. La valeur des avoirs d'un Compartiment devra être déterminée comme suit:

(a) La valeur des participations détenues dans tout organisme de placement collectif devra être valorisée à sa dernière VNI disponible;

(b) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(c) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs, et la valeur des avoirs qui sont négociés sur un marché réglementé devra être évaluée de la manière la plus similaire possible à celle stipulée pour les avoirs cotés;

(d) Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de quatre-vingt-dix (90) jours ou moins, ou les valeurs mobilières dont le taux d'intérêt ou le taux d'intérêt de référence est ajusté au moins tous les quatre-vingt-dix (90) jours sur base des conditions de marché, seront évalués selon la méthode du coût plus les intérêts échus depuis leur date d'acquisition, ajusté par un montant équivalent à la somme de (i) tout intérêt échu payé lors de son acquisition et (ii) toute prime ou rabais sur son montant payé ou crédité lors de son acquisition, multiplié par la fraction dont le



numérateur correspond au nombre de jours écoulés depuis son acquisition jusqu'au Jour d'Évaluation concerné et dont le dénominateur correspond au nombre de jours entre cette date d'acquisition et la date d'échéance de ces instruments;

(e) Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de plus de quatre-vingt-dix (90) jours lors de leur achat seront évalués à leur valeur de marché. Lorsque leur échéance résiduelle tombe en dessous quatre-vingt-dix (90) jours, le Gérant peut décider de les évaluer comme stipulé ci-dessus plus haut; et

(f) Les avoirs liquides peuvent être évalués à leur valeur nominale plus tout intérêt échu ou selon la méthode du coût amorti. Tout autre avoir, lorsque la pratique le permet, peut être évalué de la même manière.

Le Gérant est autorisé à appliquer tout autre méthode d'évaluation appropriée pour les avoirs de la Société dans le cas où les méthodes d'évaluation exposées plus haut, apparaissent comme impossibles ou inappropriées en raison de circonstances ou événements extraordinaires, et ce dans le but de refléter de manière plus fidèle la valeur probable de réalisation établie avec prudence et de bonne foi.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la Devise de Référence sera convertie dans la Devise de Référence au cours de change de Luxembourg fixé au Jour d'Évaluation. Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé, de bonne foi, par, ou selon les procédures établies par le Gérant.

La VNI par Action et les prix d'émission des actions sont disponibles au siège social de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront

(a) tous les emprunts et autres dettes issues d'emprunt d'argent (y compris les dettes convertibles), effets et comptes exigibles nettes des portions non-amorties de rabais et/ou primes et coûts de financement;

(b) tous les intérêts échus sur ces emprunts et autres dettes issues d'emprunt d'argent (y compris les frais encourus résultant de ces emprunts et autres dettes);

(c) tous les frais encourus ou exigibles, y compris les frais payables aux agents;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces, y compris le montant des distributions annoncées par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par le Gérant, ainsi que le cas échéant, un montant que le Gérant peut considérer comme une indemnité appropriée concernant tout engagement éventuel de la Société (i.e. les engagements pour des événements passés qui sont définis quant à leur nature et sont certains ou interviendront probablement et qui peuvent être mesurés avec une exactitude raisonnable, qui peuvent survenir durant la vie de la Société et qui peuvent comprendre des engagements éventuels résultant de tout litige); et

(f) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, reflétés conformément au droit luxembourgeois.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Gérant prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société.

La Société pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, basé sur une estimation prorataée pour l'année ou pour toute autre période.

Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions devant être rachetées (le cas échéant) seront considérées comme actions existantes et seront prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société, considéré comme inscrit au passif de la Société;

(b) les actions à émettre seront considérées comme étant émises à partir de la date d'émission, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par la Société, considéré comme une créance de la Société; et

(c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs exprimés autrement que dans la devise de référence des actions concernées, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la VNI par action de la Société.

Afin d'éviter tout doute, les présentes stipulations sont des règles ayant pour objectif de déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement comptable ou juridique des éléments d'actif et des engagements de la Société ou des actions émises par la Société.

**Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action sera calculée sur une base trimestrielle lors du Jour d'Évaluation par le Gérant ou par tout agent désigné par le Gérant et sera exprimée dans la Devise de Référence du Compartiment.

Le Gérant peut suspendre temporairement le calcul de la VNI par Action de la Société et s'il y a lieu, l'émission et le rachat de ses actions:

(a) lorsqu'il existe une situation qui constitue, selon le Gérant, une urgence et par suite de laquelle la cession ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société serait irréalisable; ou

(b) lorsque suite à une situation politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance hors du contrôle, de la responsabilité ou du pouvoir du Gérant, ou en conséquence de la situation du marché financier, une cession

des avoirs de la Société ne serait pas raisonnablement réalisable sans affecter matériellement et porter préjudice aux intérêts des Actionnaires ou si, selon le Gérant, un prix juste ne pouvait être déterminé pour les avoirs de la Société; ou

(c) en cas de panne affectant les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix actuel ou les valeurs sur toute bourse ou d'autres marchés des éléments d'actifs de la Société; ou

(d) si pour toute autre raison les prix des avoirs détenus par la Société ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

(e) lors de toute période pendant laquelle la Société serait dans l'impossibilité de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle tout transfert de fonds relatifs à la cession ou l'acquisition des avoirs de la Société ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(f) durant toute période pendant laquelle la valeur des actifs nets de tout véhicule d'investissement sous-jacent dans lequel la Société a investi ne peut pas être déterminée avec précision, ou si le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un véhicule d'investissement sous-jacent est suspendue; ou

(g) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'un Compartiment déterminé; ou

Une telle suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Compartiment n'aura pas d'impact sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la souscription et le rachat des actions de tout autre Compartiment.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 14. Le Gérant.** La Société et chacun des Compartiments seront administrés par Hamilton Lane GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus afin de déterminer la politique commerciale et accomplir tous les actes d'administration et de gestion de la Société et de chacun des Compartiment.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent des pouvoirs du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par un ou plusieurs gérants ou mandataires dûment nommés, ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant remplira ses obligations de bonne foi et seulement dans le meilleur intérêt de la Société et des actionnaires de la Société relativement à un Compartiment, avec le soin, l'expertise, la prudence et la diligence requise d'une personne agissant, dans des circonstances semblables, avec capacité et en connaissance de problèmes semblables relatifs à une entreprise similaire ayant des buts identiques. Le Gérant ne sera pas tenu responsable des dommages pécuniaires, des pertes ou responsabilités qu'une éventuelle erreur de jugement, qu'un acte ou une omission de sa part pourrait causer à la Société ou aux actionnaires de la Société relativement à un Compartiment. En revanche, le Gérant sera tenu responsable envers la Société et des actionnaires de la Société relativement à un Compartiment, des pertes et des responsabilités dues à une faute grave, un manquement volontaire ou un dol de sa part, que ce dernier soit le résultat de la mauvaise foi du Gérant ou de la violation d'une de ses obligations telle que définies dans le Mémoire, le pacte d'actionnaire approprié, s'il y en existe un, le contrat de souscription approprié ou dans les présents Statuts.

Le Gérant n'est pas tenu de considérer l'intérêt particulier des actionnaires (notamment, leurs situations fiscales et les conséquences en découlant pour eux ou leur ayant droits) au moment d'engager la Société, relativement à ses Compartiments, à prendre (ou non) toute action, que le Gérant a décidé de bonne foi pour le compte de la Société, relativement à ses Compartiments, et le Gérant ne sera pas tenu des dommages pécuniaires pour les pertes subies, les responsabilités encourues ou les bénéfices non perçus par les actionnaires de la Société, relativement à ses Compartiments, du fait de ces actions, sous réserve de la bonne foi du Gérant.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Gérant nomme un administrateur, qui ne doit pas obligatoirement être un actionnaire, pour effectuer les actes urgents de simple administration ou, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, conformément aux exigences de quorum et de majorité pour la modification des statuts, un gérant successeur. Si cette nomination échoue, la Société sera dissoute et liquidée. Nonobstant l'article 20 ci-dessous, toute nomination d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 15. Délégation de Pouvoir.** Le Gérant de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et de tout Compartiment (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société en ce qui concerne la Société elle-même et ses Compartiments) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à des fondés de pouvoir, qui auront les pouvoirs qui leur sont conférés par le Gérant.

Le Gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le Gérant peut nommer des agents de la Société, y compris un président, un vice-président, ainsi qu'un ou plusieurs directeurs généraux, un secrétaire et tous assistants des directeurs généraux, les assistants secrétaires et tout autres

agents nécessaires au fonctionnement et la gestion de la Société et de ses Compartiments. De telles nominations peuvent être révoquées à tout le Gérant. Les agents ne sont pas tenus d'être actionnaires ou mandataires sociaux du Gérant. Les agents nommés, sauf stipulations contraires dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et devoirs que leur auront été attribués par le Gérant.

Pour chaque Compartiment, la Société peut désigner pour chaque Compartiment un gestionnaire d'investissement (le «Gestionnaire d'Investissement») conformément aux dispositions du Mémoire.

**Art. 16. Stratégie d'Investissement.** Le Gérant, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à mettre en œuvre par la Société et ses Compartiments, (ii) la stratégie de couverture, s'il en existe une, à utiliser pour les Classes spécifiques d'actions, ainsi que (iii) la ligne de conduite à suivre dans l'administration des affaires de chaque Compartiment, en conformité avec le Mémoire, les Informations Spécifiques concernées et les lois et règlements applicables.

La stratégie d'investissement de la Société relative à chaque Compartiment sera conforme à l'objet de la Société tel que défini dans l'article 4.

L'objectif de la Société quant aux différents Compartiments est d'offrir aux investisseurs l'opportunité d'investir dans une société d'investissement à capital variable administré de manière professionnelle afin d'atteindre un retour sur investissement optimal.

Les investissements de la Société en relation avec chaque Compartiment peuvent être réalisés soit directement soit indirectement grâce à des filiales détenues à 100%, comprenant les véhicules dédiés ou les entités/joint-ventures ad hoc ou d'autres structures d'investissement ad hoc, ainsi qu'en aura décidé le Gérant de manière périodique et ainsi que décrit dans le Mémoire. Les références dans les présents Statuts aux «investissements» et aux «actifs» signifient, soit les investissements réalisés et les actifs détenus (en usufruit), directement par la Société ou indirectement par le biais des filiales ou joint-ventures susmentionnées.

**Art. 17. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société relativement à l'un de ses Compartiments et toute autre société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des mandataires sociaux ou agents du Gérant aurait un intérêt quelconque, serait mandataire social, associé, agent ou employé de cette autre société. Tout mandataire social ou agent du Gérant agissant en tant que mandataire social, agent ou employé de toute société avec laquelle la Société conclurait des contrats ou serait de toute autre façon en relation d'affaires, ne sera pas empêché, par là-même, de délibérer et de voter ou d'agir sur les matières en relation avec de tels contrats ou de telles relations d'affaires.

Lorsque, dans une transaction de la Société en lien avec tout Compartiment, un dirigeant du Gérant a un intérêt opposé aux intérêts du Compartiment, ce conflit d'intérêt sera résolu selon les règles développées dans le Mémoire.

**Art. 18. Indemnisation du Gérant.** La Société indemnifiera le Gérant ainsi que tout administrateur, gérant, agent ou employé du Gérant et tout administrateur, gérant, agent ou employé d'une société affiliée du Gérant face contre toute plainte liée aux activités de la Société engageant la personne en sa qualité de Gérant ou d'administrateur, gérant, agent ou employé du Gérant ou en tant que société affiliée au Gérant ou d'administrateur, gérant, agent ou employé de la société affiliée au Gérant, à moins que (i) les actions de ces personnes soient qualifiées comme un acte ou une omission lié à un processus commis soit par négligence grave, mauvaise foi, manquement volontaire ou dol, ou ayant pour résultat la violation d'une obligation définie dans ces Statuts ou dans tout autres documents concernant l'organisation de la Société; (ii) la réception d'un bénéfice personnel indu; (iii) dans le cas de quelque processus que ce soit, la croyance raisonnable et légitime, que l'acte ou l'omission est illégale.

Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits qui pourraient être dus.

**Art. 19. Réviseurs.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

##### **Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.**

(1) L'assemblée générale des actionnaires de la Société se tient annuellement et représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la Class d'actions à laquelle ils appartiennent ou le Compartiment pour lequel elles ont été émises. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'accord du Gérant.

(2) L'assemblée générale des actionnaires se tiendra sur demande du Gérant.

(3) Elle peut également être tenue sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social.

(4) L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 15h00 heures, heure luxembourgeoise.

(5) Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

(6) D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir au lieu et date spécifiés dans l'avis de convocation.

(7) Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant, suite à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins dix (10) jours avant l'assemblée, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Gérant, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Gérant peut préparer un ordre du jour additionnel.

(8) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

(9) Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir assister aux assemblées générales.

(10) Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les mentions requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

(11) Chaque action, quelque soit la Classe, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être gérant du Gérant, en lui conférant un pouvoir écrit.

(12) Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement émises, comme mentionné au paragraphe 1 de cet article 20.

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions.** Les actionnaires de toute Classe d'actions ou de tout Compartiment peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe d'actions ou Compartiment.

Les stipulations de l'article 20, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9 et 10 s'appliqueront à ces assemblées.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une Classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement émises, sous réserve de l'approbation du Gérant, comme mentionné dans le paragraphe 1 de cet article 20.

**Art. 22. Dissolution de Compartiments.** A l'expiration du terme d'un Compartiment (et sous réserve d'une extension, le cas échéant) comme exposé dans l'Annexe concernée du Mémoire, ce Compartiment sera automatiquement mis en liquidation.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») qui peuvent être des personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le Gérant peut agir comme liquidateur du Compartiment.

Le liquidateur réalisera alors les actifs du Compartiment concerné dans le meilleur intérêt des actionnaires de ce Compartiment.

Le liquidateur rachètera toutes les Actions du Compartiment concerné à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant en compte des prix réels de réalisation des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au jour où aura lieu ce rachat obligatoire de toutes les actions de ce Compartiment, de quelque Classe qu'elle soit, le cas échéant (la "Date de Rachat").

Le liquidateur enverra une notification écrite aux actionnaires du Compartiment concerné afin de les informer de la Date de Rachat envisagée.

A la Date de Rachat, toutes les actions du Compartiment concerné pour chaque Classe seront rachetées et le prix par action sera distribué aux actionnaires concernés proportionnellement à leur détention d'actions dans les diverses Classes du Compartiment, s'il y a lieu.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Le produit non distribué aux actionnaires concernés, suite au rachat de leurs actions tel qu'exposé ci-dessus, après la clôture de la procédure de liquidation d'un Compartiment sera déposé auprès de la Caisse de Consignation.

En plus de la liquidation d'un Compartiment à l'expiration de son terme, le Gérant peut aussi décider de liquider un Compartiment dans les circonstances suivantes:

- Si le Gérant décide qu'une modification substantielle dans la situation politique, économique ou monétaire rend le Compartiment concerné illégal, impraticable, inopportun ou non rentable si bien que ce Compartiment ne peut continuer ou pour une question de rationalisation économique;

- Si une telle décision du Gérant est exigée conformément à la Loi Luxembourgeoise; ou

- Si le Gérant décide que les actifs nets totaux dans ce Compartiment ont diminué, ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimal pour que ce Compartiment soit exploité de façon économiquement efficace.

Après une telle décision du Gérant, la procédure mentionnée ci-dessus s'appliquera.

**Art. 23. Fusion d'un Compartiment.** Le Gérant peut décider de procéder à la fusion d'un Compartiment avec un autre fonds ou compartiment dans les circonstances suivantes:

- dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire;
- pour une question de rationalisation économique; ou
- afin d'augmenter la taille de ce Compartiment pour procéder notamment à une introduction en bourse.

Le Gérant peut décider d'allouer les actifs du Compartiment concerné aux actifs des entités suivantes (ci-après, collectivement les «Entités Absorbantes»):

- à un autre Compartiment de la Société;
- à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois; ou
- à tout autre compartiment de cet organisme de placement collectif.

Toutefois, cette fusion est soumise à la condition que les Entités Absorbantes aient la même politique d'investissement et stratégie d'investissement que le Compartiment qui sera absorbé.

One (1) mois avant la date effective de la fusion des actifs (la «Date de Fusion»), le Gérant enverra un avis en recommandé aux actionnaires du Compartiment concerné, en indiquant les raisons de cette fusion et contenant des informations concernant les Entités Absorbantes.

Après réception de cet avis écrit préalable, et avant la Date de Fusion, les actionnaires non-favorables à la fusion, seront autorisés à demander le rachat de leur actions, gratuitement, à un prix par action égal à la valeur nette d'inventaire par action la plus récente.

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 25. Distributions.** Les distributions seront réalisées selon les règles développées dans le Mémoire.

Dans les limites légales et sur proposition et à la discrétion du Gérant, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions de la Société déterminera l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Gérant à déclarer des distributions.

Pour chaque Classe d'actions ayant droit à des distributions, le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le paiement des distributions aux actionnaires se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions seront payées dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, aux date et lieu que le Gérant appréciera de temps à autre.

Le Gérant pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en liquidités, aux conditions déterminées par le Gérant.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, sera perdue et reviendra à la (aux) Classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la demande de son bénéficiaire.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après la «Banque Dépositaire»).

La Banque Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un dépositaire remplaçant dans les deux (2) mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Gérant peut révoquer la Banque Dépositaire mais seulement si un dépositaire remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

**Art. 27. Liquidation de la Société.** A l'expiration du terme de la Société (et sous réserve d'une extension, le cas échéant), la Société sera automatiquement mise en liquidation.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF»). Le Gérant peut être désigné comme liquidateur.

Conformément aux exigences légales, la liquidation sera publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Afin d'éviter tout doute, à la suite d'un événement entraînant la liquidation de la Société, l'émission d'Actions cessera.

La Banque Dépositaire, sur instruction du liquidateur, devra partager le produit éventuel de la liquidation, diminué des frais et charges de la liquidation entre les Actionnaires de la Société en proportion de leur détention d'Actions.

Le produit de la liquidation non distribué aux actionnaires concernés après la clôture de la procédure de liquidation, sera déposé par la Banque Dépositaire pour le compte des Actionnaires concernés auprès de la Caisse de Consignation du Luxembourg.

De plus, le Gérant décidera de liquider la Société ou un de ses Compartiments, si après une période de douze (12) mois à dater de l'agrément de la Société par la CSSF, le capital souscrit (au total sur tous les Compartiments), augmenté le cas échéant de la prime d'émission, n'a pas atteint un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,-) ou son équivalent en dollars américain, le capital minimum de la Société selon la Loi de 2007.

De plus, conformément à l'article 30 de la Loi de 2007, le Gérant doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires dans les circonstances suivantes et de la façon suivante:

- si le capital social de Société tombe au-dessous de deux tiers (2/3) du Capital Minimum, le Gérant devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et qui se décidera par le vote affirmatif d'au moins la moitié (1/2) des voix valablement émises à cette assemblée générale; et

- si le Capital Minimum de la Société tombe au-dessous du quart (1/4) du Capital Minimum, le Gérant devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et qui décidera par le vote affirmatif d'au moins un quart (1/4) des voix valablement émises à cette assemblée générale.

Dans ces cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée afin d'être tenue dans les quarante (40) jours à compter de la constatation selon laquelle le capital social de la Société n'a pas atteint le Capital Minimum ou est tombé au-dessous de deux tiers (2/3) ou du quart (1/4) du Capital Minimum

**Art. 28. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

**Art. 29. Déclaration.** Les mots au masculin incluent également le genre féminin et les mots concernant des personnes ou des actionnaires incluent également les sociétés,

**Art. 30. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital social initial est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires, sans mention de valeur nominale.

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
Hamilton Lane GP S.à r.l., prédésignée . . . . .	1 action de commandité 29 actions ordinaires
M. Robert Cleveland, prédésignée . . . . .	1 action ordinaire

Toutes les actions de la Société telles que souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26.3 et 26.5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 3.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, prénommés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi:
- 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société:

Ernst & Young SA, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 7, Parc d'Activité Syrdall, Luxembourg, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019.

La durée du mandat de commissaire aux comptes nommé ci-avant, se terminera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2013 ou toute autre date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VAN BELLEGHEM - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation:LAC/2011/1288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le vingt-sept janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011016441/1201.

(110019956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2011.

**ICBC (Europe) S.A., Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A., Société Anonyme,  
(anc. ICBC Luxembourg S.A., Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 119.320.

In the year two thousand and ten, on the third of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 8-10, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.320 (the Company). The Company has been incorporated on September 15<sup>th</sup>, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2193 of 23 November 2006. The articles of association (the Articles) of the Company have been amended latest on 3<sup>rd</sup> August 2010 pursuant to a deed of the same notary, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1660 of 16 August 2010.

The Meeting is chaired by Mrs Hong Hua GU, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 10,004,000 (ten million four thousand) shares, having a par value of EUR 11,50 (eleven Euro and fifty Cents) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A." to "Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A.";

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A." to "Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A.", effective the day after the approval of the Ministry of Finance.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

**Art. 1. Form and name.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (EUROPE) S.A., in abbreviated form ICBC (EUROPE) S.A., which shall be governed by the provisions of the Luxembourg law and by the present Articles of Association."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 8-10, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.320 (la Société). La Société a été constituée le 5 septembre 2006 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 2193 du 23 novembre 2006. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 1660 du 16 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Hong Hua GU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.



Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des 10.004.000 (dix millions quatre mille) actions ayant une valeur nominale de 11,50 EUR (onze Euros cinquante Cents) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A. pour devenir Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société à de "Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A." en " Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A." après approbation du Ministère des Finances.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1 aura la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il est établi par les présentes une société sous la forme de société anonyme et la dénomination de INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (EUROPE) S.A., en abrégé ICBC (EUROPE) S.A. régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise et les présents statuts.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H. Gu, I. Dias, R. Thill, M. Gao et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/54976. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168652/130.

(100195470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

**Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011005828/12.

(110005800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**CHALET TELESIEGE, Famille Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9425 Vianden, 37, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 102.038.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005657/10.

(110006198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Company and Accounting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 29.633.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005664/10.

(110006022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Concept Factory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 50.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005665/10.

(110005868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Confections Lanners, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005666/10.

(110005869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Ditco Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.033.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005687/9.

(110006217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Cooper Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 31.366.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005668/10.

(110006415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**D.M. Trans Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 8, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.637.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005675/10.

(110006852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.  
R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005679/10.

(110006719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Daga, Société Anonyme.**

Siège social: L-9116 Schieren, 7, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 100.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005680/10.

(110005870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Kyrios Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 142.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011005840/14.

(110006194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Delta Realestate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 74A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.277.

---

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005685/10.

(110006129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005690/9.

(110006166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Du Mont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.734.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005695/10.

(110005985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Du Mont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.734.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005696/10.

(110005986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

---

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société ITT Industries S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

ITT Industries S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011006319/15.

(110006292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Du Mont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.734.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005697/10.

(110005987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**EBIZU Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 14, Am Ënneschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 117.424.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011005703/11.

(110006336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Energys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 103.335.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005711/9.

(110006547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Entreprise de Location, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9644 Dahl, 4B, Nacherwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.220.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005712/10.

(110006200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Lickinvest SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011005845/14.

(110006404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Esoledad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Op der Lampertskaul.  
R.C.S. Luxembourg B 103.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005714/9.

(110006548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Esoledad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Op der Lampertskaul.  
R.C.S. Luxembourg B 103.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005715/9.

(110006549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Etangs de Mechelsbach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9146 Erpeldange, Mechelsbach.  
R.C.S. Luxembourg B 95.949.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005716/10.

(110006720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Euro Art Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9415 Vianden, 1, rue de Huy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.629.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005717/10.

(110006721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Europe Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005718/10.

(110005929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Golog Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, 34, Ilôt du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 93.298.

Les comptes annuels au 31/12//2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011005757/11.

(110006337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Exclusive Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, Marbuengerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 146.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005720/10.

(110006722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**EXESS Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.  
R.C.S. Luxembourg B 138.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005721/10.

(110005871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**General Beauty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 119.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005752/9.

(110006550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Solvay Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Solvay Pharma Finance S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 144.065.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of November.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Solvay Pharmaceuticals S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three hundred million twelve thousand five hundred euro (EUR 300,012,500.-) with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.280 (the "Shareholder"),

hereby represented Maître Nicolas GAUZES, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25<sup>th</sup> November 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Solvay Pharma Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 24 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 248 of 4 February 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-144.065 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary, dated 26 June 2009, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change the name of the Company to "Solvay Luxembourg Development S.à r.l."
2. To adopt an English version of the articles of incorporation.
3. To restate the articles of incorporation of the Company, without amending to the corporate object clause, to reflect the resolutions to be taken under the above agenda items.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Solvay Luxembourg Development S.à r.l."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt an English version of the articles of incorporation of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company without changing the corporate object clause in order for them to reflect the above resolutions. The articles of incorporation shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Solvay Luxembourg Development S.à r.l."

" **Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may grant any other kind or form of financial assistance in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member, in particular loans, guarantees or any type or form of security.

The Company may use its funds to invest in real estate or in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.



## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares Each share entitles to one vote.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers"). The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate.

The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction. In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11am.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request. The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned. Declaration of the affiant The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

#### *Valuation, Expenses, Costs.*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,000.- EUR.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Solvay Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trois cents millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-), ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-101.280 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas GAUZES, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 novembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Solvay Pharma Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 248 du 4 février 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-144.065 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2009, non encore publié. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société en "Solvay Luxembourg Development S.à r.l."
- 2 Adoption d'une version anglaise des statuts.
- 3 Refonte des statuts de la Société, sans modification de la clause concernant l'objet social, afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.
  - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Solvay Luxembourg Development S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'adopter une version anglaise des statuts de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. En conséquence les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Solvay Luxembourg Development S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissement dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»). Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant,

collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.



Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés. Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration du comparant*

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Evaluation, Dépenses, Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000.-EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53182. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175662/586.

(100202439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Exess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 96.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005722/10.

(110005872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Financière Hôtelière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005727/10.

(110006215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011005829/12.

(110005801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011005870/14.

(110006302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005733/10.

(110006370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60807 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005736/10.

(110006023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005740/10.

(110006017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Free Lens Television, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1867 Howald, 27, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 65.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005742/10.

(110005873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Dutch Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011005942/14.

(110006240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Gland Mortgage II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.805.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005744/10.

(110006380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Global Solar Fund Engineering Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.283.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005745/10.

(110006239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Galabau-Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 5, Gällewee.

R.C.S. Luxembourg B 139.544.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005749/10.

(110006201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Garage Reiter, Hosingen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 11B, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 93.548.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005750/10.

(110006723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 133.835.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 11 janvier 2011.  
SV SERVICES S.à r.l.  
9, rue basse  
L-4963 CLEMENCY  
Signature

Référence de publication: 2011006010/14.

(110006029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**General Beauty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 119.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005753/9.

(110006551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7681 Waldbillig, 4B, rue des Fleurs.  
R.C.S. Luxembourg B 149.320.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005755/10.

(110006724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005762/9.

(110006541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Chribet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue de Chimay.  
R.C.S. Luxembourg B 141.365.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2011006273/14.

(110006623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Hill International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005763/10.

(110006028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Heyen-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.552.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005781/10.

(110006202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Hientgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 23, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 94.310.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005782/10.

(110006203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Holzbau Kirscht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 24, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 140.208.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005784/10.

(110006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**Chribet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue de Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 141.365.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011006274/14.

(110006628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

---

**HT Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 63.195.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005786/10.

(110005981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**Weerts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 112.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2011008904/14.

(110008634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**HT Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 63.195.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005787/10.

(110005982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

**BMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 128.081.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle le 17 décembre 2010*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2010:

1. Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg: gérant de la Société;
2. Monsieur Pierre METZLER, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;
3. Nomination de Monsieur Michel BULACH, Avocat, né le 6 Avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société en remplacement de Monsieur Georges GUDENBURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2010

Référence de publication: 2010169011/20.

(100196398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**FR Barra 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.009,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.118.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 décembre 2010*

En date du 2 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Joel Lambert
- Anastasia Deulina

*Gérants de classe B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2010170948/26.

(100196375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**FR Barra 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.009,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.122.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 décembre 2010*

En date du 2 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Joel Lambert
- Anastasia Deulina

*Gérants de classe B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan Dejans
- Hille-Paul Schut

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2010170949/26.

(100196386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---